

## Où est passé le crédit-bail de 200 M€ de la Région ?

Lors de la **création du site region.canol69.fr**, CANOL avait constaté la disparition dans les comptes 2015 de la Région, sans aucune explication de l'équipe dirigeante, d'un **contrat de crédit-bail de 200 M€ destiné à financer des rames de TER**.

A notre demande, **M. QUEYRANNE** avait répondu que ce contrat avait été résilié par le financeur, la société **DEXIA-FLOBAIL** (aujourd'hui en déconfiture et reprise par la SFIL, société d'Etat qui gère les emprunts toxiques sur le territoire national). Notre demande d'obtention de la lettre de résiliation et de l'échéancier du contrat nous avait été refusée sous **prétexte de « secret des affaires »** et ce n'est qu'après avoir reçu l'avis favorable de la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs** (CADA) que nous avons eu finalement accès à ce courrier en juillet dernier.

**Sa lecture est édifiante :**

- Les 24 rames de TER devaient être livrées avant la date butoir du 30 juin 2012,
- Le constructeur, **ALSTOM** n'était pas en mesure de respecter l'échéance ;
- Le report de celle-ci demandé par la Région, a été refusé par **DEXIA**,
- **La Région a fourni les certificats de réception de ces rames le 28 juin 2012, des faux vraisemblablement.**

**Ils ont été refusés par DEXIA, qui réclamait une indemnité de 71 M€.**

CANOL s'étonne que tous ces éléments n'aient fait l'objet d'aucune information de la part de l'équipe dirigeante précédente et exige de la nouvelle équipe qu'elle clarifie la situation en indiquant quand ce matériel a été livré, comment il a été financé et où en est le contentieux avec DEXIA-FLOBAIL ?

Aux dernières nouvelles, les rames auraient bien été livrées et tout serait rentré dans l'ordre, sans indemnité à verser, une délibération dans ce sens ayant entériné la transaction le 22 septembre 2016... mais nous attendons encore de la région le détail de cette opération.